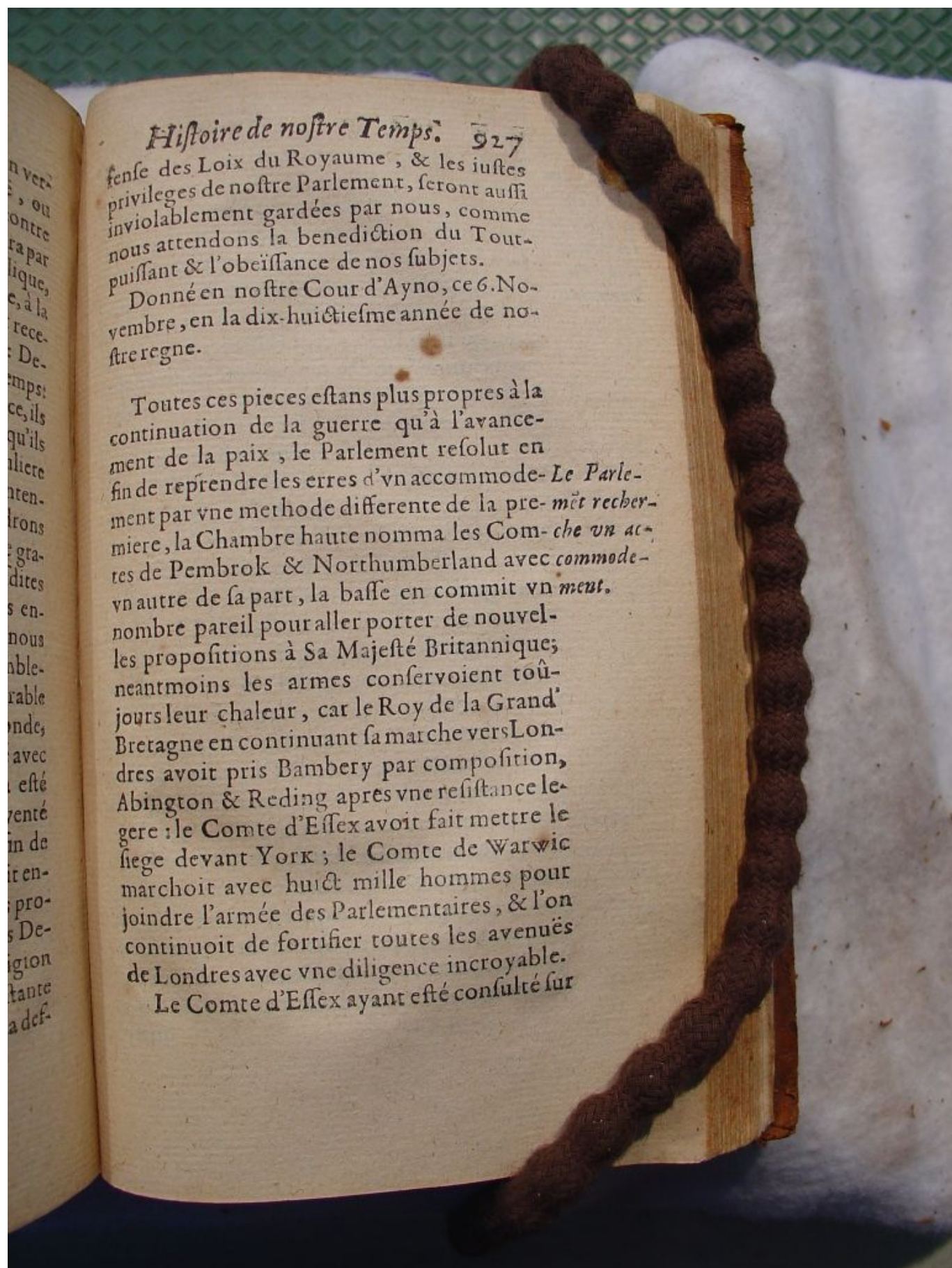


1642_0926.jpg



1642_0927.jpg



Histoire de nostre Temps. 527

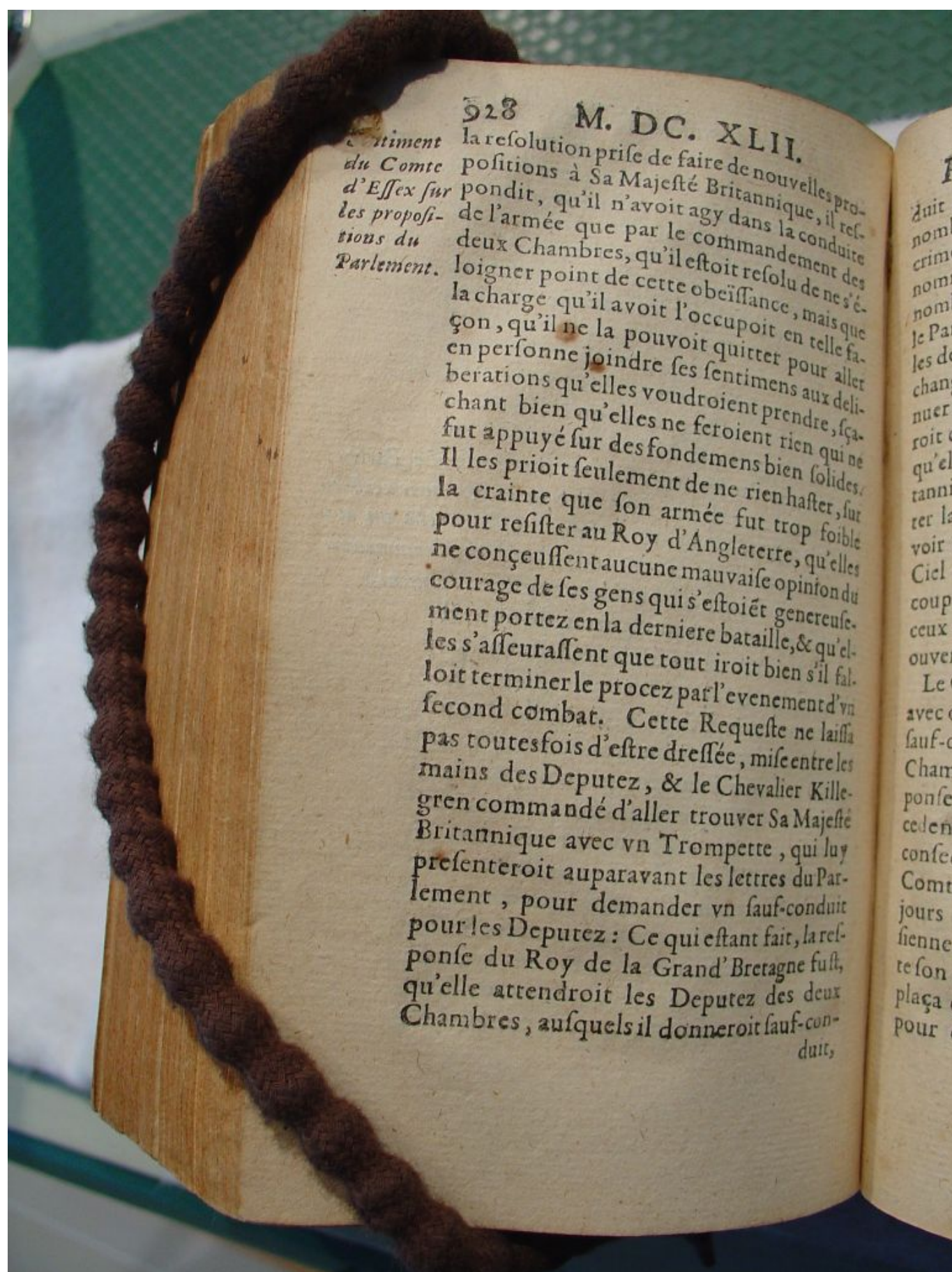
fenſe des Loix du Royaume, & les iuſtes
privileges de noſtre Parlement, ſeront auſſi
inviolablement gardées par nous, comme
nous attendons la benediſtion du Tout-
puissant & l'obeiſſance de nos ſujets.

Donné en noſtre Cour d'Ayno, ce 6. No-
vembre, en la dix-huiſtième année de no-
ſtre regne.

Toutes ces pieces eſtans plus propres à la
continuation de la guerre qu'à l'avance-
ment de la paix, le Parlement reſolut en
fin de reprendre les erres d'un accomode-
ment par vne methode differente de la pre-
miere, la Chambre haute nomma les Com-
tes de Pembrok & Northumberland avec
vn autre de ſa part, la baſſe en commit vn
nombre pareil pour aller porter de nouvel-
les propositions à Sa Maieſté Britannique;
neantmoins les armes conſervoient tou-
jours leur chaleur, car le Roy de la Grand'
Bretagne en continuant ſa marche vers Lon-
dres avoit pris Bambery par compoſition,
Abington & Reding après vne reſiſtance le-
gere: le Comte d'Esſex avoit fait mettre le
ſiege devant York; le Comte de Warwic
marchoit avec huit mille hommes pour
joindre l'armée des Parlementaires, & l'on
continuoit de fortifier toutes les avenues
de Londres avec vne diligence incroyable.

Le Comte d'Esſex ayant eſté conſulté ſur

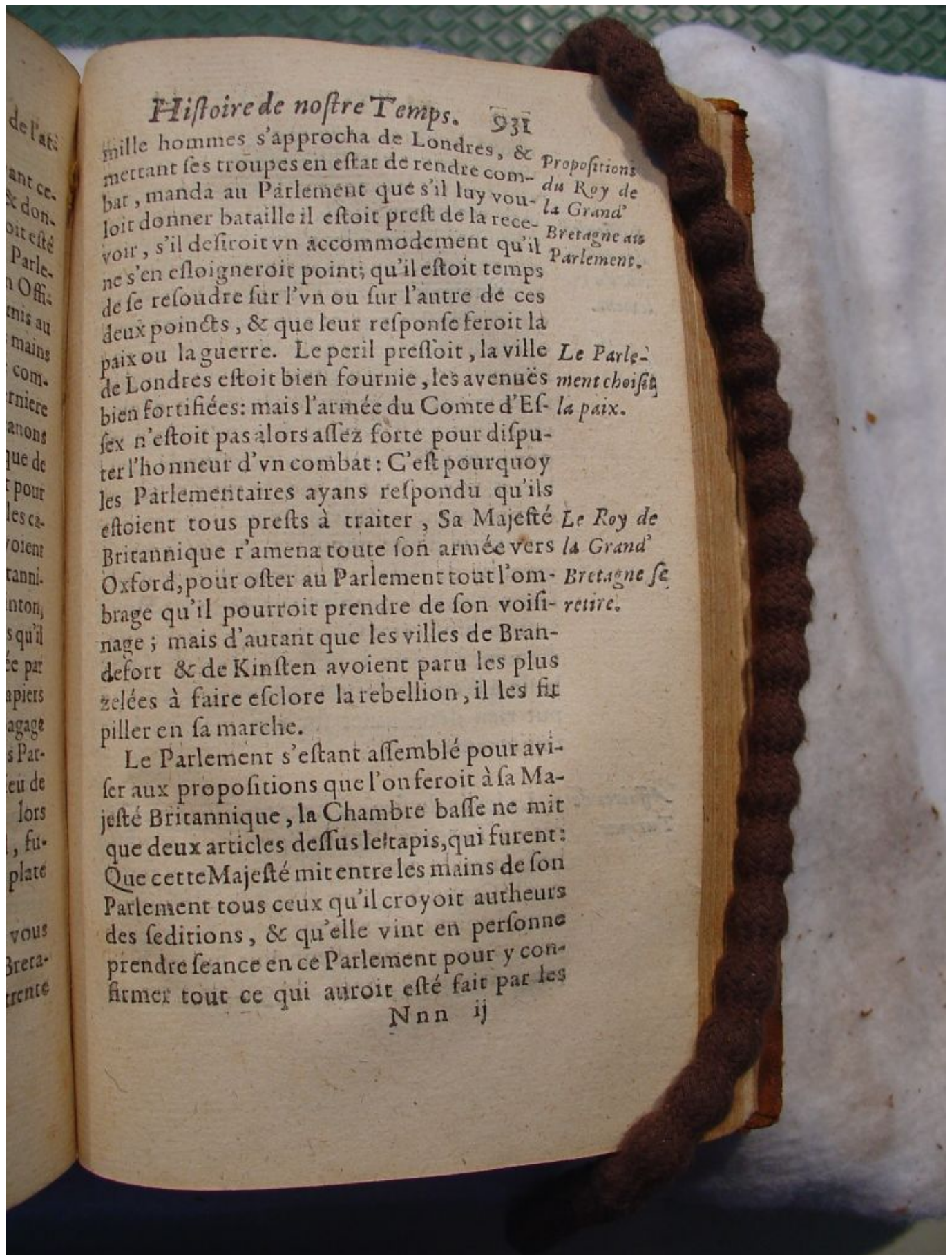
1642_0928.jpg



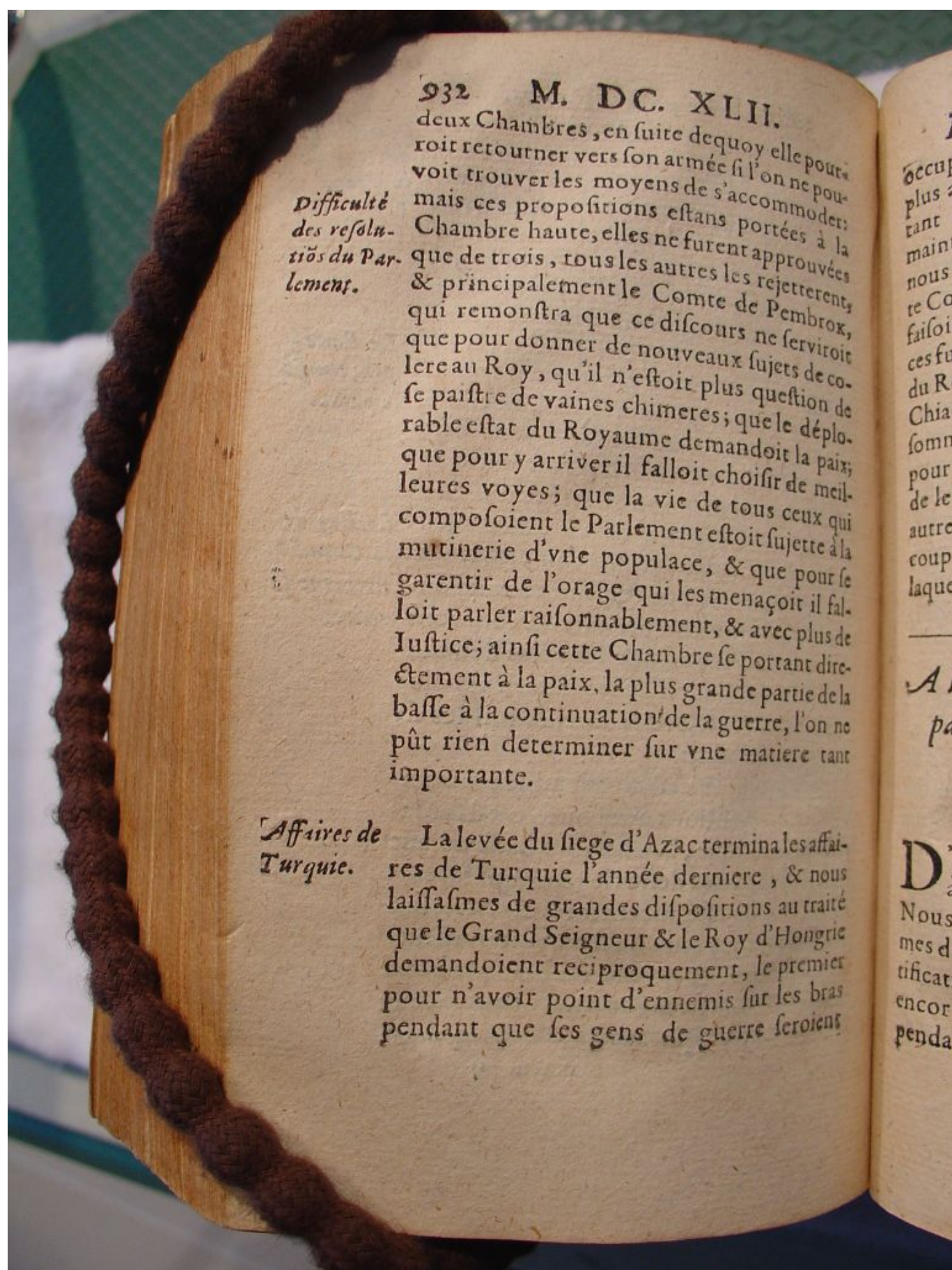
1642_0930.jpg



1642_0931.jpg



1642_0932.jpg



*Difficulté
des resolu-
tions du Par-
lement.*

932 M. DC. XLII.
deux Chambres, en suite dequoy elle pour-
roit retourner vers son armée si l'on ne pou-
voit trouver les moyens de s'accommoder;
mais ces propositions estans portées à la
Chambre haute, elles ne furent approuvées
que de trois, tous les autres les rejeterent,
& principalement le Comte de Pembroke,
qui remontra que ce discours ne serviroit
que pour donner de nouveaux sujets de co-
lere au Roy, qu'il n'estoit plus question de
se paistre de vaines chimeres; que le déplo-
rable estat du Royaume demandoit la paix;
que pour y arriver il falloit choisir de meil-
leures voyes; que la vie de tous ceux qui
composoient le Parlement estoit sujette à la
mutinerie d'une populace, & que pour se
garentir de l'orage qui les menaçoit il fal-
loit parler raisonnablement, & avec plus de
Justice; ainsi cette Chambre se portant dire-
ctement à la paix, la plus grande partie de la
basse à la continuation de la guerre, l'on ne
pût rien determiner sur vne matiere tant
importante.

*Affaires de
Turquie.*

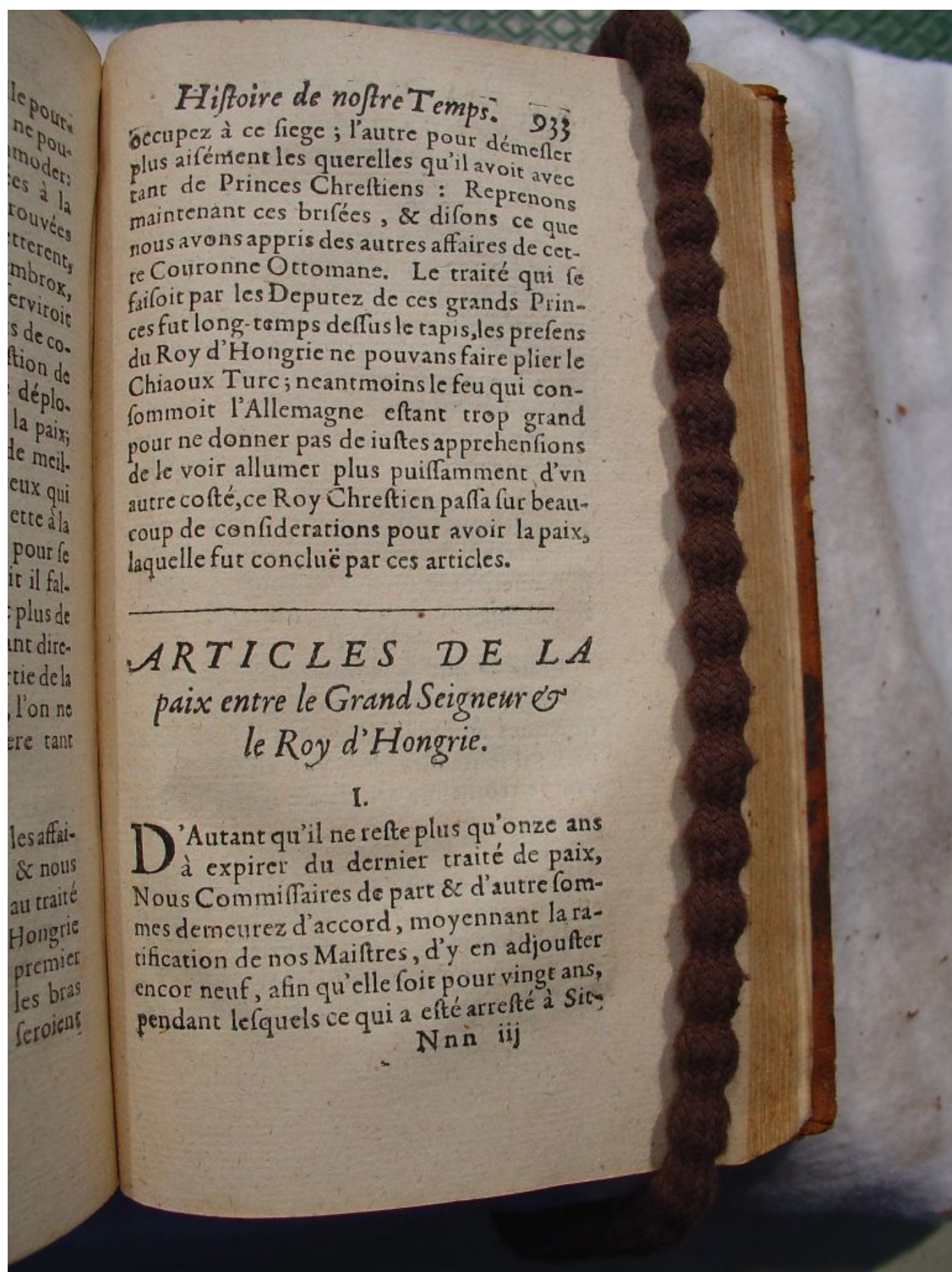
La levée du siege d'Azac termina les affai-
res de Turquie l'année derniere, & nous
laissasmes de grandes dispositions au traité
que le Grand Seigneur & le Roy d'Hongrie
demandoient reciproquement, le premier
pour n'avoir point d'ennemis sur les bras
pendant que ses gens de guerre seroient

occupé
plus a
tant
maint
nous
te Co
faisoit
ces fu
du Ro
Chiac
somm
pour
de le
autre
coup
laque

A
pa

D
à
Nous
mes de
tifica
encor
penda

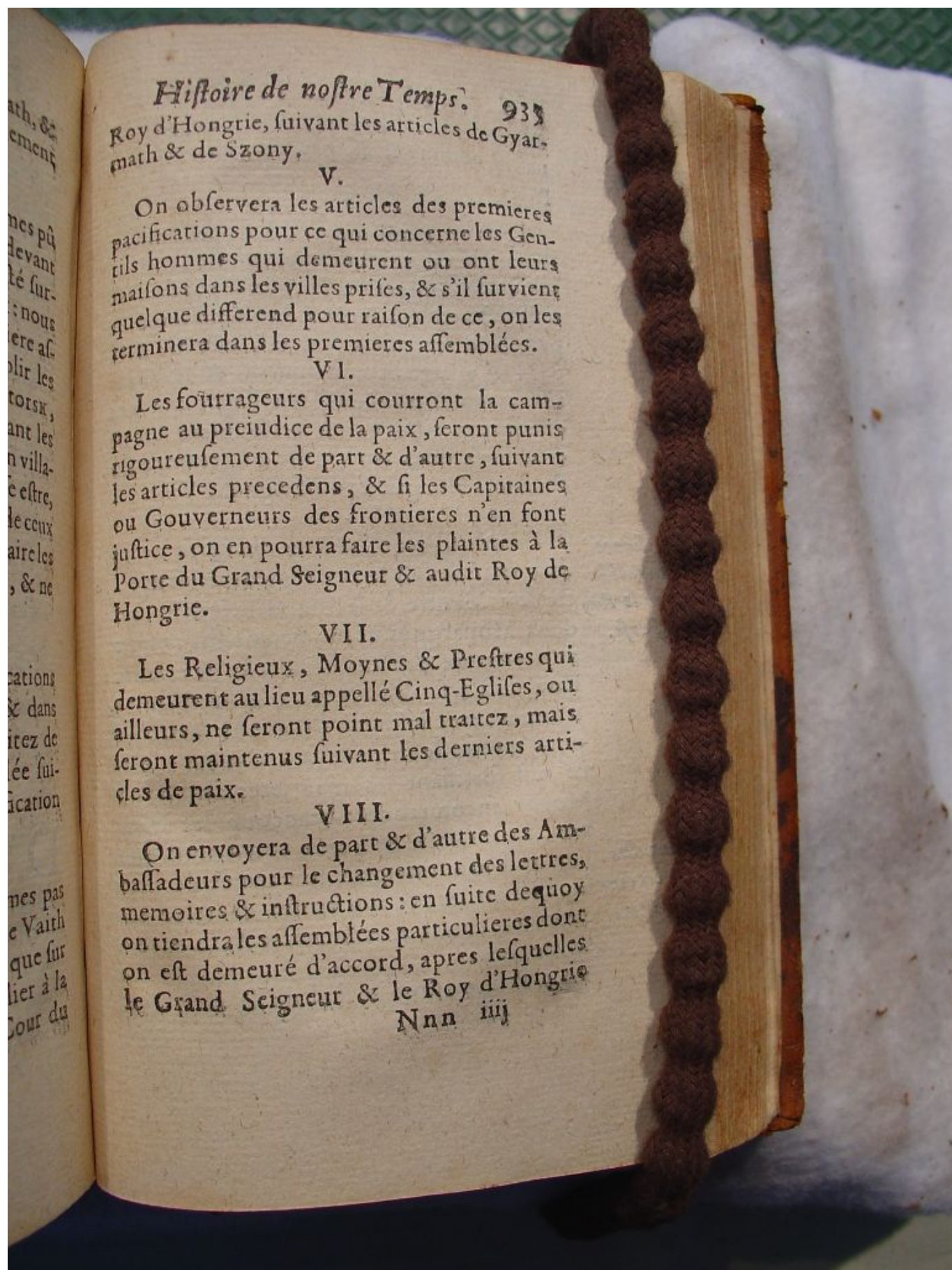
1642_0933.jpg



1642_0934.jpg



1642_0935.jpg



Histoire de nostre Temps. 933

Roy d'Hongrie, suivant les articles de Gyarmath & de Szony,

V.

On observera les articles des premieres pacifications pour ce qui concerne les Gentils hommes qui demeurent ou ont leurs maisons dans les villes prises, & s'il survient quelque differend pour raison de ce, on les terminera dans les premieres assemblées.

VI.

Les fourrageurs qui courent la campagne au preiudice de la paix, seront punis rigoureusement de part & d'autre, suivant les articles precedens, & si les Capitaines ou Gouverneurs des frontieres n'en font justice, on en pourra faire les plaintes à la Porte du Grand Seigneur & audit Roy de Hongrie.

VII.

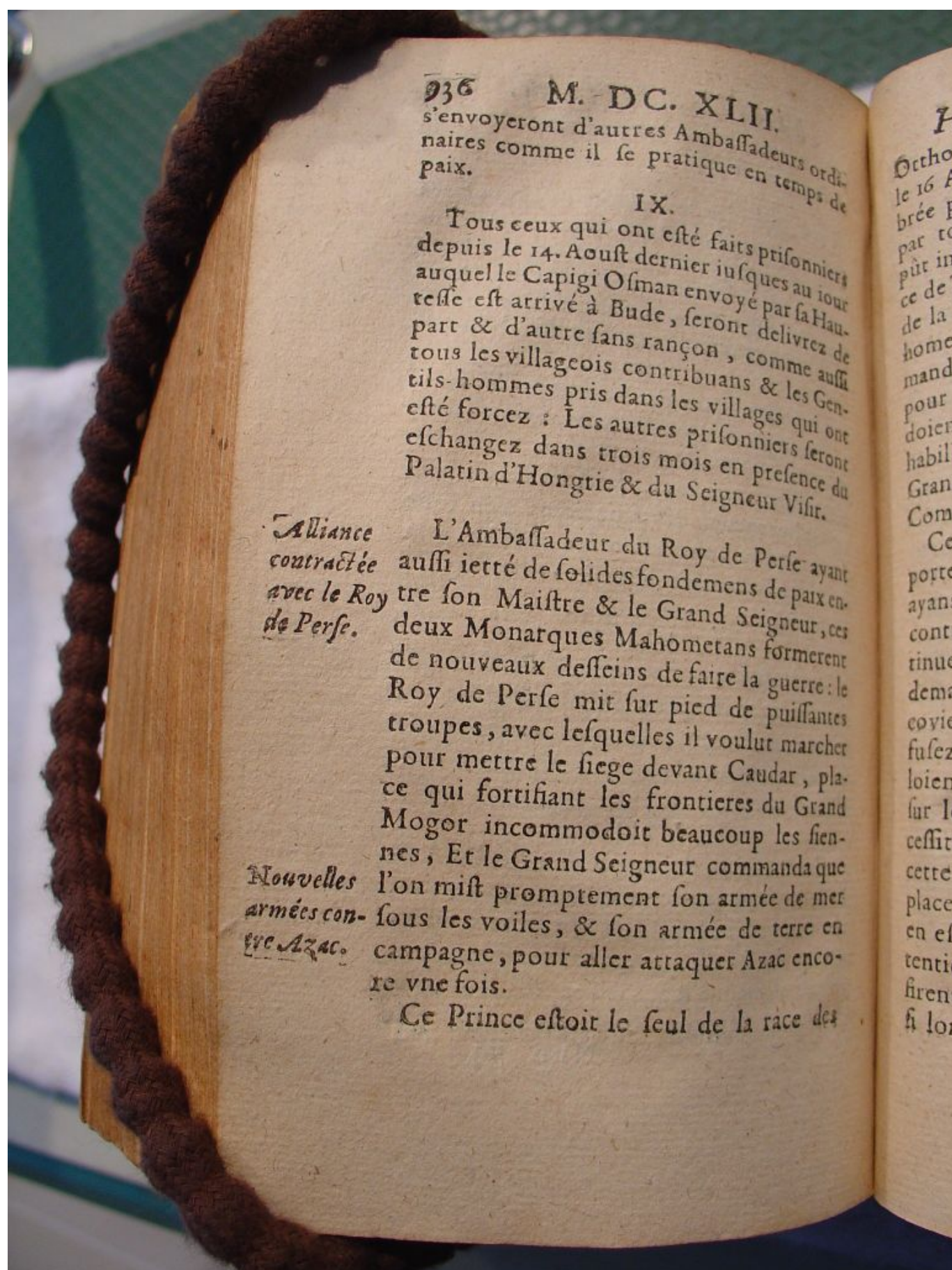
Les Religieux, Moynes & Prestres qui demeurent au lieu appellé Cinq-Eglises, ou ailleurs, ne seront point mal traitez, mais seront maintenus suivant les derniers articles de paix.

VIII.

On enverra de part & d'autre des Ambassadeurs pour le changement des lettres, memoires & instructions: en suite dequoy on tiendra les assemblées particulieres dont on est demeuré d'accord, apres lesquelles le Grand Seigneur & le Roy d'Hongrie

Nnn iiii

1642_0936.jpg



936 M. DC. XLII.
s'envoyeront d'autres Ambassadeurs ordi-
naires comme il se pratique en temps de
paix.

IX.

Tous ceux qui ont esté faits prisonniers
depuis le 14. Aoust dernier iusques au iour
auquel le Capigi Osman envoyé par sa Hau-
tesse est arrivé à Bude, seront delivrez de
part & d'autre sans rançon, comme aussi
tous les villageois contribuans & les Gen-
tils-hommes pris dans les villages qui ont
esté forcez : Les autres prisonniers seront
eschangez dans trois mois en presence du
Palatin d'Hongrie & du Seigneur Visir.

Alliance contractée avec le Roy de Perse. L'Ambassadeur du Roy de Perse ayant
aussy ietté de solides fondemens de paix en-
tre son Maistre & le Grand Seigneur, ces
deux Monarques Mahometans formerent
de nouveaux desseins de faire la guerre : le
Roy de Perse mit sur pied de puissantes
troupes, avec lesquelles il voulut marcher
pour mettre le siege devant Caudar, pla-
ce qui fortifiant les frontieres du Grand
Mogor incommodoit beaucoup les sien-
nes, Et le Grand Seigneur commanda que
l'on mist promptement son armée de mer
sous les voiles, & son armée de terre en
campagne, pour aller attaquer Azac enco-
re vne fois.

Nouvelles armées con- tre Azac. Ce Prince estoit le seul de la race des

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan